Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260928-2026_09_28_08-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 28 septembre 2026

N° 2026/09/28/08

Nombre de conseillers en exercice : **33** *Nombre de présents* : **27** *Nombre de votants* : **33**	*Date de convocation :* *22 septembre 2026*

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Anne-Marie ECHELARD, Maire de Châteaugiron.

Présents :			
Catherine TAUPIN	Jean-Marc LÉVÊQUE	Tiphany LANGOUMOIS	Olivier DUDA
Séverine MAYEUX	Ludovic LONCLE	Christophe REBULARD	Bertrand TANGUILLE
Bruno VETTIER	Sandrine GUEGUEN	David KELDERMANS	Nicolas ANGER
Arnaud BOMPOIL	Emilie GAUDRÉ	François BRISSIER	Clémentine JULIEN
Samuel LEFEUVRE	Olivier BODIN	Bénédicte PINARD	Laurent CHAUSSERAY
Solenn ROUGERIE	Marie GUERINEL (jusqu'au point 10)	Schirel LEMONNE (jusqu'au point 8)	Stéphane KERSULEC

Absents :	
Jean-Charles BRIAND donne pouvoir à Olivier DUDA	Stéphanie DOUESSIN donne pouvoir à Sandrine GUEGUEN
Isabelle CHARPENTIER donne pouvoir à Laetitia MIRALLÈS	Lisa BOISRAMÉ donne pouvoir à Samuel LEFEUVRE
Ludivine ROUAUT donne pouvoir à Clémentine JULIEN	Schirel LEMONNE donne pouvoir à Olivier BODIN (à son départ)
Marie GUERINEL donne pouvoir à Stéphane KERSULEC (à son départ)	Romane GALLIAN donne pouvoir à Christophe REBULARD

Secrétaire de séance désignée : Madame Tiphany LANGOUMOIS

Objet : Redevance GRDF RODP-ROPDP 2026

Rapporteur : Anne-Marie ECHELARD

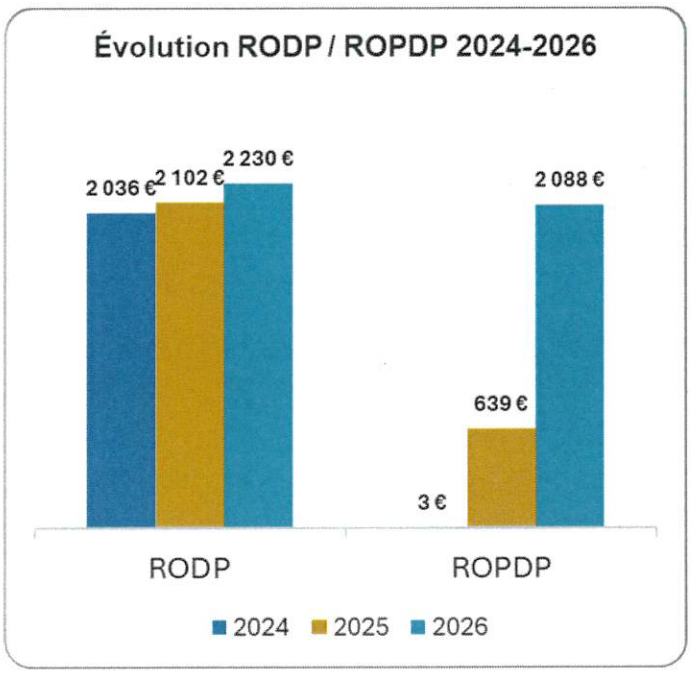
Cadre contractuel

La commune a confié à GRDF la distribution publique de gaz naturel dans le cadre d'un contrat de concession signé le 1er juillet 2017, pour une durée de 30 ans. L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz sur la commune donne lieu, chaque année, au paiement de deux redevances distinctes : la redevance d'occupation du domaine public (RODP) et la redevance d'occupation provisoire du domaine public (ROPDP), liée aux chantiers de distribution de gaz naturel réalisés sur l'exercice.

Calcul et montants au titre de l'exercice 2026
Le montant de la RODP, calculé conformément à l'article R2333-114 du code général des collectivités territoriales, s'établit à 2 230,00 € pour un réseau de distribution de 41 381 mètres.
Le montant de la ROPDP, calculé conformément à l'article R2333-114-1 du code général des collectivités territoriales, s'établit à 2 088,00 € pour 2 405 mètres de réseau ayant fait l'objet d'une occupation provisoire du domaine public.
Le montant total dû par GRDF au titre de l'exercice 2026 s'élève ainsi à 4 318,00 € (2 230,00 € au titre de la RODP et 2 088,00 € au titre de la ROPDP).
Le détail du calcul de ces deux redevances figure en annexe **(Annexe 1.8)** à la présente délibération.

Le graphique ci-après retrace l'évolution de ces deux redevances depuis 2024 :

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260928-2026_09_28_08-DE



Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel confié à GRDF, signé le 1er juillet 2017 pour une durée de 30 ans,
Vu l'article R2333-114 du code général des collectivités territoriales, modifié par le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007, relatif à la redevance d'occupation du domaine public (RODP),
Vu l'article R2333-114-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par le décret n° 2023-797 du 18 août 2023, relatif à la redevance d'occupation provisoire du domaine public (ROPDP),
Vu l'avis favorable de la commission « Stratégie budgétaire et finances » du 15 septembre 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Fixe le montant de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) due par GRDF au titre de l'exercice 2026 à 2 230,00 €.**
- **Fixe le montant de la redevance d'occupation provisoire du domaine public (ROPDP) due par GRDF au titre de l'exercice 2026 à 2 088,00 €.**

Pour Copie Conforme,
La Maire,

MAIRIE de CHATEAUGIRON (ILLE-et-VILAINE)

Anne-Marie ECHELARD

La secrétaire de séance,

L'Adjointe déléguée à l'Enfance, à la Jeunesse et à la Parentalité

Tiphany LANGOUMOIS

Tiphany LANGOUMOIS